REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2353

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Démolitions des quartiers Semailles, Velette et Boileau - Aménagement du quartier Velette après démolition - Convention ANRU Rillieux la Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2353

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Rillieux la Pape
objet :	**Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Démolitions des quartiers Semailles, Velette et Boileau - Aménagement du quartier Velette après démolition - Convention ANRU Rillieux la Pape - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet urbain de Rillieux la Pape est l'un des quatre sites classés en Grand projet de ville de l'agglomération (GPV). A ce titre, des interventions d'envergure de développement social et urbain ont été engagées depuis une quinzaine d'années sur la ville nouvelle classée en zone urbaine sensible (ZUS).

Un Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération fixe le cadre général d'intervention. Il se décline localement pour Rillieux la Pape selon 2 objectifs :

- maintenir une attractivité suffisante pour l'ensemble de la ville nouvelle,
- assurer à chacun un accès aux services publics (égalité de traitement et des chances), en poursuivant la rénovation urbaine et en mobilisant l'ensemble des politiques publiques.

Parallèlement, la commune de Rillieux la Pape ainsi que ses partenaires ont signé dès 2005 une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) fixant 5 objectifs principaux qui visent à :

- affirmer le positionnement de Rillieux la Pape et de la ville nouvelle comme pôle de développement du plateau nord de l'agglomération,

- diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain,

- valoriser et restructurer la partie est de la ville pour en faire un véritable quartier d'entrée de ville et profiter ainsi des potentialités offertes par le site de Sermenaz,

- créer les conditions favorables à l'émergence d'une centralité forte et attractive entre le centre commercial Bottet/Verchères et le bourg de Rillieux la Pape, et d'une centralité de quartier à la Velette,

- favoriser une meilleure intégration de la ville nouvelle dans l'agglomération de Rillieux la Pape.

Les opérations présentées dans ce rapport répondent aux objectifs de cette convention et concernent 3 démolitions de logements sociaux ainsi que l'aménagement d'un terrain libéré par la démolition.

1 - Quartier Semailles : la démolition de 74 logements en 2008 va permettre, d'une part, la recomposition urbaine de ce quartier par le désenclavement, la réorganisation des espaces et de l'ensemble des liaisons. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2011. D'autre part, cette opération a permis de diversifier l'offre de logements par la construction de 50 logements (Teyssonière) ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs,

2 - Quartier Velette : l'espace libéré par la démolition des deux tours 8 et 10, boulevard de Lattre de Tassigny en 2008, va permettre d'aménager un espace public courant 2011. L'objectif est également de favoriser une centralité de quartier à la Velette autour du Centre chorégraphique national, l'école et le pôle petite enfance, l'équipement Velette service, la pépinière d'entreprises et la Maison des jeunes et de la culture.

Les principaux enjeux de cet aménagement sont :

- créer un cadre de vie agréable et sécurisé,
- favoriser la mixité et les rapports inter-générations,
- permettre une réappropriation des lieux par la population,
- résidentialiser le pied de la tour limitrophe (n° 6),
- maintenir la liaison douce au bord de la balme sur la trame existante.

Les orientations d'aménagement reposent principalement sur la valorisation du site en créant un axe dans la continuité du boulevard de Lattre de Tassigny débouchant sur un belvédère orienté vers le grand paysage. Cet espace accueillera des activités de loisirs et/ou sportives sur la partie ouest. L'est de cette parcelle sera conservé comme réserve foncière pouvant accueillir une urbanisation à moyen terme.

Le projet s'attachera également à dissocier l'espace public de l'espace privatif de la tour n° 6 par une séparation végétale.

3 - Quartier Boileau : deux cages d'escalier, soit 24 logements, ont été démolies en septembre 2010, permettant d'amorcer l'ouverture urbaine du cœur du quartier des Alagniers sur les équipements publics présents : la Maison pour tous, la plateforme insertion formation et le centre commercial de proximité Boileau. La création d'une voirie nord-sud permet la liaison avec la route de Strasbourg, artère principale de Rillieux la Pape. Ce lien interquartier sera renforcé par le passage de la ligne forte C2. Un aménagement de pied d'immeuble permettra la création d'un espace tampon avec l'habitat, ainsi qu'un espace public requalifié ouvrant sur l'avenue de l'Europe, colonne vertébrale de la ville nouvelle. Les travaux sont en cours.

Les démolitions des bâtiments et l'aménagement du terrain sont sous la maîtrise d'ouvrage de Dynacité et le plan de financement s'établit comme suit :

	Dépenses	**Financement**			
		Communauté urbaine de Lyon	**ANRU**	**Dynacité**	**Région Rhône-Alpes**
démolition Velette	2 513 232,50 €	308 023,50 €	1 862 176,70 €	343 032,30 €	
démolition Semailles	1 590 706,90 €	163 570,70 €	1 300 279,70 €	126 856,50 €	
démolition Boileau	1 192 000,80 €	1 192 000,80 €			
Total opération	***5 295 940,20 €***	***1 663 595,00 €***	***3 162 456,40 €***	***469 888,80 €***	
aménagement Velette	980 720,00 €	313 830 €	166 722,00 €	107 880 €	392 288,00 €
Total opération	***980 720,00 €***	***313 830 €***	***166 722,00 €***	***107 880 €***	***392 288,00 €***
Total	**6 279 660,20 €**	**1 977 425,00 €**	**3 329 178,40 €**	**577 768,80 €**	**392 288,00 €**

En ce qui concerne les opérations Semailles et Velette, les montages financiers ont été intégrés à la convention ANRU de 2005. Initialement, l'évaluation de ces deux démolitions Semailles et Velette s'élevait respectivement à 1 750 830 € TTC et à 3 582 099 € TTC. Les montants effectivement dépensés par Dynacité s'élèvent à 1 590 706,90 € TTC pour Semailles et 2 513 232,50 € TTC pour Velette.

La démolition Boileau, quant à elle, a fait l'objet d'une négociation plus globale d'agglomération dans le cadre d'un avenant n° 4 de la convention ANRU de Rillieux la Pape.

L'aménagement de Velette inscrit dans la convention ANRU 2005-2010, initialement prévu pour un montant de 1 878 545 € HT, est aujourd'hui estimé à 980 720 €. L'économie réalisée est essentiellement due à l'aménagement d'un peu plus de la moitié de la surface du terrain, le reste étant conservé comme réserve foncière par Dynacité ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Communauté urbaine aux opérations de démolition des quartiers Semailles, Velette et Boileau ainsi qu'à l'aménagement du terrain à Velette à Rillieux la Pape pour un montant total de 313 830 €,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et Dynacité concernant ces démolitions et l'aménagement du terrain à Velette.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, pour un montant total de 1 977 425,00 € à la charge du budget principal réparti sur les opérations suivantes :

- opération n° 2433 : démolition Velette, Semailles et Boileau

. 1 663 595 € en 2011,

- opération n° 2432 : aménagement Velette

. 313 830 € en 2012.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense de 1 977 425 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 204 200 - fonction 824 - opération n° 2433 et 2432.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.